

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 11
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1164 :

Centre-Ville - Convention de mise à disposition de biens par la Commune de Saint-Pierre à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) - Avenant n°1

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1164 : Centre-Ville - Convention de mise à disposition de biens par la Commune de Saint-Pierre à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) - Avenant n°1.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Vu la délibération du 12/11/2020 affaire n°06/200 (réceptionnée en Préfecture le 16/11/2020) par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition au profit de l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) pour des locaux sis sur les parcelles cadastrées section DT n°510 et DT n°748 à titre gratuit,

Vu la convention de mise à disposition signée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) en date du 03/02/2021 (réceptionnée en Préfecture le 12/02/2021), pour une durée de 3 ans et qui expirera le 02/02/2024.

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) en date du 03/01/2023

Afin de permettre à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) de poursuivre ses activités de sports et de la santé, il y a lieu de mettre à jour les espaces mis à disposition.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'Avenant n°1 à la convention de mise à disposition consentie à l'Office des Sports et du Temps Libre, Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 12/12/2015 identifiée au SIREN sous le n°316 933 902 – adresse du siège social : 20 rue Cayenne 97410 Saint-Pierre, représentée par son président en exercice Mr Jean Pierre VELLEZEN, en complétant et en mettant à jour l'article 3 « désignation du bien » de la convention de mise à disposition en date du 03/02/2021 (réceptionnée en Préfecture le 12/02/2021), comme suit :**

« Article 3 : Désignation des biens »

Références cadastrales Sections	Surfaces cadastrales	Superficiers de locaux	Adresses	Destinations
DT n°510	258 m ²	Rdc : 68.69 m ² Rdc + 1 : 75.88 m ²	20 rue de la Cayenne 97410 Saint-Pierre	Centre Social
DT n°748	1627 m ²	- <u>bât. A</u> : Rdc : 44.67 m ² Rdc + 1 : 38.78 m ² - <u>bât. B</u> : Rdc : 193.80 m ² Rdc + 1 : 195.60 m ²	130 rue du Four Chaux 97410 Saint-Pierre	Locaux administratifs et maison du sport et de la santé

Les autres clauses de la délibération 12/11/2020 affaire n°06/200 (réceptionnée en Préfecture le 16/11/2020) et de la convention de mise à disposition en date du 03/02/2021 (réceptionnée en Préfecture le 12/02/2021) susvisée restent inchangées.

- **DE L'AUTORISER à SIGNER toutes les pièces liées à cette affaire, notamment l'avenant n°1 (ci-annexé) à la convention de mise à disposition susvisée.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230516-25-1164-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023